



Entretien avec la Mairie de Lège Cap-Ferret Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Mercredi 19 juillet 2017 à 9h00
Mairie Annexe Cap-Ferret Océan

Participants :

NOM Prénom	Etat
LENDRES Eric (adjoint au Maire)	Présent
COLLEDANI Fred (président)	Présent
SORBIER Boris (secrétaire)	Présent
ARSONNEAUD Hélène (trésorière)	Présente
ARSONNEAUD Luc (trésorier adjoint)	Présent
BRAUGE Jean-Philippe (adjoint au Maire)	Absent excusé

Pièces jointes :

- Plan de masse de la cabane.

ORDRE DU JOUR

1. Etat avancement projet :
 - Conventions Collège et Lycée (sites de pratique) ;
 - Extension CODIR ;
 - Achat Matériels ;
2. Budget prévisionnel ;
3. Expression des besoins :
 - Cabane (implantation été/hiver, financement, autorisation, ...) ;
 - Poste secours (date, convention, connexion Internet, caillebotis, ...) ;
 - Container stockage poste secours ;
 - 4x4 (financement, stationnement,) ;
 - Remorque de transport (financement, stationnement,) ;
 - Locaux à terre (stationnement, stockage, vestiaires/sanitaires, cours/réunions, ...) ;
 - Sites de pratique (Horizon – Grand-Crohot) et transport des pratiquants scolaires ;
 - Utilisation Maison de la Glisse (accès, convention, stockage, ...) ;
 - Subvention rémunération formateurs BE (section sportive lycée) ;
 - Contact périscolaire ;
 - Manifestation inaugurale du 23 septembre ;
4. Questions diverses.

1- Etat avancement projet

Les dirigeants du Club présentent l'état d'avancement du projet en détaillant les nouveautés par rapport aux dernières entrevues. Une large partie de l'exposé est consacrée aux conventions passées avec les établissements scolaires (collèges et lycée) de Lège et d'Andernos.

Dès la rentrée 2017, chacun de ces établissements ouvre une « Association Sportive Sauvetage Côtier » et propose à ses élèves d'y adhérer. Le Club servira de support logistique et pédagogique pour l'animation de ces AS avec le soutien des professeurs EPS concernés.

Les conventions, en cours de signature, prévoient de recevoir les élèves de ces établissements les mercredis après-midi sur le site de la plage de l'Horizon au Cap-Ferret pour une séance éducative de 2h30.

Dès la rentrée 2018, le lycée d'Andernos devrait ouvrir une section sportive « Sauvetage Côtier ». Les élèves inscrits à la section pourront bénéficier de séances d'entraînement au Sauvetage Côtier sur le site du Grand-Crohot tous les mardis et vendredis après-midi.

Afin de mutualiser les moyens de transport et l'utilisation des installations de la Maison de la Glisse, le fonctionnement de la section « Sauvetage Côtier » serait calqué sur la section sportive « Surf » du même lycée.

Les dirigeants du Club font également part des nombreuses prises de contact enregistrées au sein de la population locale pour une future adhésion.

Plusieurs personnes se sont également manifestées afin d'intégrer l'équipe dirigeante du Club. C'est ainsi que les personnes ci-après ont rejoint le Comité Directeur du Club :

- Philippe GATTY,
- Pascal LARMINACH,
- Charles QUINT,
- Didier SALAUN,
- Norbert STOLLA,
- Pascal TROQUE.

Le Comité Directeur comporte donc aujourd'hui 13 membres.

Enfin le matériel acheté par le Club fait également l'objet d'une présentation. Il s'agit essentiellement de matériels de sauvetage (19 paddle-boards et 8 bouées-tube) complétés par des lycras « Ecole » et des bonnets de sauvetage aux couleurs du Club.

Les membres du Bureau font remarquer au représentant de la Mairie que malgré l'absence de toute communication, malgré l'absence de site Web on constate une forte mobilisation de la population environnante pour la démarche. Le Club assume ses responsabilités et a déjà montré sa capacité à mobiliser autour du projet qui est d'ores et déjà en bonne voie.

Compte-tenu du côté « Utilité publique » de notre association, le Club, renouvelle auprès de la Mairie la nécessité de pouvoir compter sur son écoute, sur son investissement et son accompagnement dans le montage du projet à l'instar des autres associations de la commune certes plus anciennes mais dont le rôle sociale et utilitaire est moins prééminent.

2- Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel triennal est présenté.

L'exercice 2017 fait apparaître un bilan (prévisionnel) positif tant en investissement qu'en fonctionnement.

Ce solde positif est essentiellement lié aux nombreux donateurs qui ont bien voulu apporter leur confiance au Club et qui croient au projet.

La liste de ces donateurs est communiquée à Eric Lendres.

En revanche, les bilans 2018 et 2019 sont largement déficitaires du fait des futurs gros investissements à prévoir tels que la Cabane Estivale, le véhicule et la remorque (sujets abordés dans les points suivants).

3- Expression des besoins

Sont débattus ci-après les points pour lesquels le Club sollicite un appui de la Mairie.

Cabane Estivale :

La cabane a été le principal sujet débattu en terme de temps lors de l'entretien.

Après présentation du projet réalisé par la société BARAK (conception, plans, démontabilité et prix), les aspects pratiques suivants ont été abordés.

Le Club n'aura pas de dossier à déposer dans le cadre de l'appel d'offre pour l'obtention d'une concession de plage ; le Club bénéficiera d'office de l'autorisation nécessaire. Un dossier simplifié contenant un descriptif de la cabane sera à déposer en mairie. Il ne devrait pas y avoir de redevance municipale à payer (à confirmer).

La localisation de la cabane pourrait se situer aux limites Nord ou Sud par rapport aux 4 cabanes existantes en fonction du profil de la plage. Une réunion des différentes parties est organisée en début de saison afin de répartir les emplacements.

Le Club devra financer le terrassement de la plateforme accueillant la cabane au même titre que les autres cabanes (entre 800 et 1500€ chaque année). Afin d'éviter ce coût supplémentaire, il peut être envisagé de poser la plateforme caillebotis sur des plots.

Pour ce qui concerne le stockage de la cabane « assemblée » pendant la période hivernale, l'ensemble des pistes suivantes sont difficilement envisageables pour l'instant mais doivent faire l'objet d'études plus poussées :

- Mimbeau côté plage - Accord du DPM difficile à obtenir ;
- Mimbeau côté « boulistes » - Cohabitation avec les « boulistes » et problème avec les riverains déjà mécontents de l'installation du skate parc ;
- A côté du poste de secours de l'Horizon ou de la gare du petit-train - Accord du conservatoire du littoral difficile à obtenir ;
- A l'intérieur des Sables d'Or – Site fermé en permanence et sécurisé.

En outre, il est fait remarqué que le montage de la Cabane « assemblée » sur un site pour 9 ou 10 mois nécessite le dépôt d'un permis de construire à cause de la superficie de 20 m².

Une aire de stockage et un mode de stockage restent donc à trouver.

Enfin, en ce qui concerne le financement de la cabane, la mairie va s'attacher au maximum à renouveler la subvention de 5000€.

Il appartient au Club de trouver des ressources supplémentaires notamment au travers de l'Ecole Estivale puisque la mairie autorise et facilite cette activité.

Pour rappel, nous faisons observer que la subvention de 5000€, prévue en 2018, devait être affectée à l'achat de matériels de sauvetage sportif et pédagogique indispensables à l'activité. En outre, les bénéficiaires de l'école de sauvetage (obligatoirement maigres en 2018) seront dédiés à la rémunération des formateurs.

S'agissant du financement de cette cabane, le Club présente les plans de construction et fait état du devis établi par la société BARAK (Nicolas Chusseau, rue des Mouettes au Cap-Ferret) qui se monte à 14510,00€ TTC tout compris (conception, fourniture, fabrication des panneaux modulaires, main d'œuvre, transport et montage) sachant que la durée de vie de cette cabane est programmée pour 25 ou 30 années.

La cabane fait seulement 20 m², elle est montée sur une plateforme caillebotis de 50 m² et solidaire de celle-ci. Elle est couverte d'une toiture bac acier de couleur vert pastel.

Selon le cahier des charges établi en concertation avec les formateurs, la cabane, ouverte sur 3 côtés (accueil clients), doit pouvoir accueillir au minimum :

- 1 local bureau de 2mx2m (4m²) fermé à clé pour le stockage sécurisé de l'informatique, des chèques, espèces et autres documents relatifs aux inscriptions ;
- 1 vestiaire de 2mx2m (4m²) dédié également au stockage de petits matériels (bouées-tube, filins, ...) ouvert sur l'extérieur ;
- 1 aire de stockage des combinaisons et des lycras d'environ 8 m² organisés par taille sur des cintres et portants afin de faciliter la distribution, la réintégration et le séchage sur place ;
- 1 espace de circulation d'environ 4 m² permettant le contact avec la clientèle, la distribution et la réintégration des effets (combinaisons, lycras, palmes, ...).

Les dimensions réduites de la cabane ne permettent en aucun cas d'envisager le stockage des autres matériels de sauvetage (paddle-boards, nippers, surfski, ...). Ces derniers devront donc être stockés dans un container indépendant et sécurisé (comme initialement prévu) dont l'achat, le transport, l'implantation, le stockage et la manutention doivent être étudiés notamment d'un point de vue financier (voir ci-après).

Les cabanes de surf actuellement montées sur la plage de l'Horizon sont du même ordre de grandeur. Une réduction de l'envergure de la cabane sera néanmoins mise à l'étude afin d'abaisser le coût de construction.

Le sujet de l'alimentation en eau et en électricité de la cabane n'a pas été abordé. Ce point devra faire l'objet d'une prochaine entrevue.

Poste de secours :

La mairie confirme la mise à disposition du poste de secours dès la fin de la surveillance des baignades et au plus tard à partir du 23 septembre (date de l'inauguration), avec eau, électricité et accès internet.

La mairie doit confirmer la disponibilité des caillebotis autour du poste durant toute l'année à l'instar du Truc-Vert et du Grand-Crohot (**action mairie**).

Container de stockage :

Lors de la mise à disposition du poste de secours pendant la période hivernale (septembre à juin), il reste acquis que le Club sera autorisé à stocker son matériel dans le container adossé au poste.

Dans ce prolongement et afin de faciliter le fonctionnement de l'Ecole Estivale, le Club sollicite la possibilité de pérenniser ce mode de stockage et demande à la Mairie la possibilité de conserver ce container pendant l'été quitte à faire venir un deuxième container le temps de la saison pour le stockage du matériel des sauveteurs ou d'installer un deuxième container toute l'année à côté de celui des MNS.

Information de dernière minute :

La Mairie est actuellement en cours de négociation avec le Conservatoire du Littoral en vue d'implanter un deuxième container permanent au droit du poste de secours. La question du financement, du transport et de l'implantation devra être étudiée.

En cas d'échec, le Club n'aura pas d'autre choix que d'acheter ou louer un container, de le faire manutentionner à travers la dune par une société spécialisée afin de le positionner à proximité de la cabane ce qui occasionnera d'importants frais supplémentaires difficilement supportables :

- Coût moyen d'un container d'occasion 2000 à 3000 € (en supplément de la cabane) ;
- Coût d'un passage de dune (2 chargeurs de l'entreprise Manthé avec 2 conducteurs d'engins) environ 1000 € 2 fois par saison soit 20000 € sur 10 ans ;
- Stockage du container pendant la période hivernale à déterminer.

La mairie évoque la possibilité d'acquérir un container d'occasion (2000 à 3000 €) et d'y stocker la cabane démontée pendant l'hiver. La Mairie n'a pas la possibilité de nous aider pour la fourniture, la location, l'acquisition et la manutention du container au-delà de la subvention déjà envisagée.

Toutefois, la mairie doit étudier la possibilité de stocker cet éventuel container aux Sables d'Or (**action mairie**) tout en laissant la manutention du container à la charge du Club.

4x4 :

La mairie pourra éventuellement mettre à disposition un véhicule pour le début des activités du Club pendant 2 à 3 mois, le temps que nous trouvions une solution pérenne (à confirmer) (**action mairie**).

En ce qui concerne le financement, le Club ne pourra pas compter sur la mairie qui nous conseille de nous rapprocher de la COBAN ou de partenaires privés voire de financer un véhicule par de la publicité. A défaut d'autre solution, cette piste va être sérieusement étudiée par le Club.

La Mairie évoque l'hypothèse d'acquérir un minibus 9 place en lieu et place du 4x4 pickup. L'usage d'un véhicule 4x4 est indispensable afin d'assurer, en période hivernale, les liaisons avec le matériel depuis le container du poste de secours vers les autres sites d'entraînement. En outre, le Club n'a pas vocation à faire du transport de personnes. La piste du minibus 9 places ne sera donc pas suivie.

Quel que soit le mode d'acquisition de ce véhicule, la problématique de son stationnement se pose. Afin d'éviter le stationnement du véhicule en extérieur sur la voie publique au risque que celui-ci soit dégradé ou volé, le Club demande la possibilité de stocker celui-ci aux Sables d'Or éventuellement sous un abri (à construire). En effet, un stockage en extérieur rend ce véhicule vulnérable et accélérera son vieillissement.

Cette hypothèse est difficilement envisageable pour l'instant car les Sables d'Or sont fermés et sécurisés au moyen d'un portail électrique et le site n'est pas accessible.

Un stationnement à la caserne des pompiers du Cap-Ferret n'est pas envisageable également car celui-ci n'est pas sécurisé et gênerait les autres usagers.

Ce véhicule ayant vocation à circuler sur le passage de l'Horizon et à assurer les jonctions avec la cabane implantée sur la plage de l'Horizon, il sera nécessaire de faire une demande d'autorisation d'accès auprès des services habilités.

Remorque de transport :

La même problématique de financement et de stationnement d'une remorque de transport se pose.

Le Club doit trouver des solutions.

Sites de pratique et transport des pratiquants scolaires :

La mairie ne dispose pas de moyens propres pour le transport du matériel ou des pratiquants scolaires.

Ces derniers pourront utiliser les moyens déjà mis en place. Le bus du mercredi (faisant des allers-retours de 12h50 à 19h30) pourra être utilisé par les scolaires de Lège et d'Andernos à partir du bourg de Lège jusqu'au Cap Ferret dans la mesure où le Club fournit une liste d'adhérents ou que ces derniers présentent leur licence.

Le contact pour les transports scolaires est Frédéric Shult.

Utilisation de la Maison de la Glisse :

En ce qui concerne l'utilisation de la maison de la glisse pour la future section sportive « Sauvetage Côtier » du lycée d'Andernos, le Club doit prendre contact avec le Surf Club de la Presqu'île pour s'entendre sur la mutualisation des moyens.

La mairie n'interviendrait qu'en cas de difficultés (voir avec Blandine Caulier adjoint à la Jeunesse et au Sport).

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

LISTE DES POINTS RESTANTS A TRAITER

L'entrevue devant être écourtée faute de temps, l'ordre du jour prévu n'a pas pu être épuisé. Les points restants à traiter sont les suivants :

- Locaux à terre (stationnement, stockage, vestiaires/sanitaires, cours/réunions, bureau, ...)
- Subvention rémunération formateurs BE (section sportive lycée)
- Contact périscolaire
- Manifestation inaugurale du 23 septembre.

LISTE DES ACTIONS

1. La mairie doit confirmer la disponibilité des caillebotis autour du poste durant toute l'année avec convention pour une participation du Club à l'entretien et à la surveillance de ces derniers.
2. La mairie doit se prononcer sur la possibilité de stocker le container aux sables d'or.
3. La mairie doit se prononcer sur la possibilité de mettre à disposition un véhicule pour le début des activités du club, le temps que nous trouvions une solution.
4. La mairie doit se prononcer sur la possibilité de stocker le 4x4 et la remorque aux Sables d'Or.

CONCLUSION

Malgré l'avancement réel du projet, les conventions passées avec les scolaires, l'accueil chaleureux de la population et des commerçants au travers de leurs dons, il sera difficile pour la Mairie d'attribuer des financements supplémentaires.

En conclusion, nous retenons les avancées ou confirmations suivantes :

- la Mairie confirme la mise à disposition du poste de secours dès la fin de la surveillance des baignades avec eau, électricité et accès internet ;
- la Mairie confirme la possibilité d'une subvention de 5000€ pour l'année 2018 ;
- la Mairie confirme l'autorisation d'implanter la cabane sur la plage de l'Horizon sans passer par un appel d'offre ;
- l'ouverture de négociations avec le Conservatoire du Littoral pour l'implantation d'un container supplémentaire au poste de secours.

PROCHAINES REUNIONS

Le prochain bureau prévu le 24 juillet 2017 sera l'occasion de débriefer de cet entretien et de prendre de nouvelles orientations au regard de nos contraintes budgétaires.

Fait à Lège Cap-Ferret le 6 août 2017

Le secrétaire
Boris Sorbier



Le Président
Fred Colledani

